



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

QUE La Municipalité de Saint-Cuthbert a reçu le certificat de conformité, délivré le 11 avril 2023 par le greffier-trésorier et directeur général de la MRC de D'Autray, relativement au règlement d'urbanisme numéro 339;

Le règlement numéro 339 est intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles » et a pour objet :

- *Encadrer la démolition d'immeubles conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la patrimoine culturel.*

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce dix-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier



Certificat de publication (article 420 C. M.)

Je, soussigné, Larry Drapeau, résidant à Sorel-Tracy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Cuthbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, conformément à l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, le 18 avril 2023 :

- *sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca);*
- *à l'entrée du bureau municipal au 1891 rue Principale, à Saint-Cuthbert.*

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'avril 2023.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier